

de chercher à soulever un tel débat. Il a affirmé que la présente question est la plus importante dont nous ayons été saisis au cours de cette session-ci. Eh bien! la question à l'étude est celle de l'augmentation d'un crédit déjà voté; il s'agit d'augmenter la somme déjà affectée à l'achat de certains moteurs, de certains avions et de certaines pièces, et le reste, pour l'Aviation royale du Canada. L'honorable député d'Essex-Est cherche à entamer un débat d'ordre général sur les armes nucléaires et l'acquisition de telles armes... par une voie ou l'autre;...

L'hon. M. Martin: Pas du tout.

L'hon. M. Harkness: ...j'estime donc qu'il enfreint le Règlement et que Votre Honneur devrait le rappeler à l'ordre.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais parler brièvement du rappel au Règlement. Le ministre prétend qu'il s'agit ici d'une somme additionnelle au crédit déjà approuvé. Or on nous demande de voter ici une somme de 31 millions de dollars, somme qui dépasse de près de 14 p. 100 le montant primitif. Ce n'est pas une somme additionnelle de peu d'importance. L'honorable député d'Essex-Est discutait exclusivement du crédit en cause, à savoir si les avions qui seront construits grâce à cette somme seront armés d'une certaine façon? Le premier ministre s'est rendu dans une association progressiste-conservatrice, depuis que le crédit...

M. le président suppléant: A l'ordre! Le député de Bonavista-Twillingate s'écarte du rappel au Règlement fait par le ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre...

Des voix: Règlement!

M. le président suppléant: Puis-je demander aux membres du comité de m'écouter un instant. Évidemment, la difficulté qui se présente au président c'est de faire la différence entre ce qu'il convient de débattre à propos d'un crédit aussi délimité que celui-ci de par sa nature supplémentaire, et l'examen plus vaste qui est admis lors de l'étude du crédit n° 1 du budget principal de tout ministère.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement...

M. le président suppléant: A l'ordre! s'il vous plaît. Je voudrais qu'on me permette de terminer mes observations. Je ne vais pas rendre de décision. Je demande simplement aux membres du comité de bien vouloir m'accorder leur collaboration de façon à ce qu'un des leurs, plus habile, ne puisse empiéter au détriment d'un autre d'entre eux. Par respect pour le député d'Essex-Est, je n'ai pris la parole que pour faire ces quelques observations.

Je serais heureux d'entendre le député de Bonavista-Twillingate, qui est également un député de très grande expérience. Cependant, je demande simplement au comité dans son ensemble, et à tout membre du comité qui a la parole, de tâcher de faciliter autant que possible au président la tâche qui consiste à établir la différence entre ce qui constitue un débat normal à propos du premier crédit du budget principal d'un ministère, et l'examen d'usage lors de l'étude des crédits supplémentaires.

L'hon. M. Pickersgill: J'espère qu'on me permettra d'achever ce que j'allais dire, et qui a directement trait au sujet. Je dirai donc que, depuis l'adoption du budget principal, le chef du gouvernement a fait, en dehors de la Chambre, une déclaration très importante au sujet de ce même crédit. Cette déclaration n'avait pas trait à la politique générale de défense, mais au crédit particulier à l'étude, et il l'a faite ailleurs qu'à la Chambre des communes. Cependant, le ministre de la Défense nationale, qui nous invite à approuver ce montant, nous demande dans ce forum du peuple canadien, où sont représentés les deux partis, celui de l'opposition et celui du gouvernement, de ne pas débattre ce qu'a exposé le premier ministre en dehors de la Chambre au sujet du crédit dont il s'agit. Il nous fait entendre que nous ne devons pas débattre cela à la Chambre. Ces messieurs, y compris le ministre de la Défense nationale, ont parlé, il y a quelques années, de la clôture. Toutefois, aucune clôture qu'on ait jamais envisagée à la Chambre des communes ne peut se comparer avec ce que propose maintenant le ministre au sujet du crédit dont il s'agit. Si le premier ministre peut débattre ce crédit en dehors de la Chambre et révéler des renseignements que le ministre n'a jamais fournis dans cette enceinte, nous sommes sûrement en droit de demander au ministre autorisé en la matière, à supposer qu'il détienne quelque autorité, d'expliquer ces renseignements à la Chambre des communes.

L'hon. M. Martin: J'ai écouté vos observations, monsieur le président, et vous verrez, j'en suis sûr, que je n'entends nullement sortir des cadres que vous avez jugé à propos d'assigner à notre débat.

On a maintenant reconnu que le premier ministre a prévu les conséquences d'un troisième conflit mondial, à base d'armements nucléaires, et qu'il a déclaré—avec raison, d'après moi—que les forces armées du Canada doivent être munies des armements les plus efficaces qui soient. Nous ne parlons pas ici de l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada, au point de vue de la divergence d'opinions qui oppose le ministre de la Défense nationale à son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce n'est